



MAITRE PATRICK ARMENGAU – COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
2 RUE MERE TERESA - 84 000 AVIGNON
TEL 04.90.86.35.35. FAX. 04.90.86.67.61.
www.avignon-encheres.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU 19/07/2018 A 11h45

Exposition au moment de la vente

Le commissaire-priseur se réserve le droit de réunir les lots (faculté de réunion).

Liste susceptible d'être modifiée jusqu'au moment de la vente

N°	Désignation
1	Comptoir stratifié formant un L, plateau vitré, mauvais état + Unité informatique sans marque apparente, écran plat SONY, clavier et souris, vieux modèle + Imprimante HP + Trois porte-vêtements en métal chromé sur roulettes + Porte-vêtements sur roulettes en fer blanc + Onze porte-vêtements en fer double face, sur roulettes + Trois portes-vêtements en fer + Vitrine NIXON à 2 portes vitrées et 2 portes coulissantes en partie basse + Deux enceintes BOSE
2	Stock d'environ 400 pièces de vêtements (tee-shirt, shorts, pantalons, etc), 25 ceintures et 230 paires de chaussures pour homme et enfant.

Extrait des Conditions Générales de Vente

- La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, à charge à l'adjudicataire de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication.

- Les biens sont vendus sans garantie et en l'état. Les renseignements et indications fournis, les mentions figurant sur la liste, sont donnés à titre indicatif, sans garantie et n'engagent en rien le commissaire-priseur.

Une exposition préalable permettant aux adjudicataires de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. La vente est faite sans aucune espèces de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit.

- Dans le cadre de nos ventes de matériel, nous ne prenons pas les ordres d'achat, ni les demandes d'appel. Il faut venir sur place à la vente.

- Les biens sont vendus par ordre de numéro de 1 à ... (suivant liste). La vente commence par le numéro 1. Les numéros d'ordre de passage pourront être modifiés sans préavis.

Le Commissaire-Preneur se réserve le droit d'organiser le déroulement de la vente et des enchères, de modifier le cours de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir (faculté de réunion) ou de séparer des lots.

- Si vous êtes désignés acquéreur d'un bien, il vous sera demandé une pièce d'identité et une caution.

Le règlement s'effectuera au comptant par Cartes Bancaires ou virement bancaire (La simple vérification téléphonique auprès de la banque ne suffisant en aucun cas).

Frais de vente en sus: 14.40 % TTC et 18% TTC (lots précédés d'un astérisque)

Dans le cas d'un virement bancaire il vous sera remis une RIB avec le montant à virer. Un acompte de 20% minimum du montant total à régler, sera à nous payer par Cartes Bancaires le jour de la vente. Dès que le montant viré apparaîtra sur notre compte vous serez averti téléphoniquement (merci de penser à laisser votre numéro de téléphone).

À défaut de paiement l'objet pourra être remis en vente selon la procédure sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

- Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Exposition : au moment de la vente.